

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt six et le douze février à 16 heures, au siège social,

Luca, Danièle, Bruno BENPORAT

Demeurant 29 rue du Général BERTRAND 75007 PARIS

Propriétaire de la totalité des 342.175 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société 4EVER

Associé unique de ladite société et Président,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 6 «Exercice social» des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 mars de chaque année, à compter du 31 mars 2026

L'exercice social en cours aura donc une durée de 3 mois, jusqu'au 31 mars 2026

En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs à la société CICA immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 307 168 104 pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent ou du service informatique mentionné à l'article R. 123-30-14 du code de commerce et accessible à l'adresse formalites.entreprises.gouv.fr, et partout où besoin sera, toutes demandes d'immatriculation, d'immatriculations secondaires, déclaration des bénéficiaires effectifs, d'inscriptions modificatives, d'inscriptions complémentaires ou de radiations de la société représentée au registre du commerce, conformément aux dispositions du code de commerce et effectuer tous les dépôts annexes prévus par les textes en vigueur, ainsi que pouvoir de déposer toutes les déclarations modifiant, rectifiant, complétant ou annulant les mentions qui y sont portées, produire les justifications, faire toutes attestations et déclarations en mon nom, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement des formalités au registre du commerce, le tout comme indiqué ci-dessus, avec faculté de se substituer et signer toutes demandes et avis.

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Luca, Danièle, Bruno BENPORAT - L'associé unique